



**ENPI  
CBCMED**  
CROSS-BORDER COOPERATION  
IN THE MEDITERRANEAN



Programme funded by the  
**EUROPEAN UNION**



**REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA**

PRESIDENZA

Autorité de Gestion Commune du Programme IEVP CT Bassin Maritime Méditerranée  
Unité de gestion opérationnelle

## **AVIS PUBLIC**

### **CONSTITUTION DE DEUX LISTES D'APTITUDE (CLASSEMENTS) EN VUE DE L'ATTRIBUTION DE CONTRATS DE COLLABORATION COORDONNÉE ET CONTINUE EN SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DE L'AUTORITÉ DE GESTION COMMUNE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL IEVP CT BASSIN MARITIME MÉDITERRANÉE 2007-2013.**

#### **Art. 1 Objet de l'avis**

L'Autorité de Gestion Commune (AGC) du Programme IEVP CT Bassin Maritime Méditerranée 2007-2013 communique, conformément à la détermination n. 43/1005 du 28.04.2011, qu'une procédure comparative publique est lancée pour la formation de 2 listes d'aptitude auxquelles recourir afin d'attribuer des mandats professionnels (collaboration coordonnée et continue) pour les profils suivants:

1. Expert dans les activités de communication et de rédaction/révision de textes en arabe;
2. Expert dans les activités de communication et de rédaction/révision de textes en anglais.

Les deux listes d'aptitude seront valables pendant trois ans et pourront être utilisées pour l'attribution de contrats de collaboration coordonnée et continue n'excédant pas trente-six mois, reconductibles une seule fois pour une même durée n'excédant pas la période d'exécution du Programme (31 décembre 2016), conformément à l'article 6 bis, paragraphe 2, de la Loi régionale n. 31 du 13/11/1998, telle que modifiée par l'article 1, paragraphe 44 de la Loi régionale n. 1 du 14/05/2009 (Loi de finances 2009).

Les coûts relatifs aux collaborations coordonnées et continues susmentionnées seront couverts par les ressources du budget de l'Assistance Technique du Programme IEVP CT Bassin Maritime Méditerranée 2007-2013 (ressources de l'Union Européenne).

Une seule candidature portant sur un seul profil peut être présentée – sous peine d'exclusion – par les personnes intéressées sur la base de leurs qualifications professionnelles.

La publication de cet avis, la participation à la sélection et la constitution des listes d'aptitude ne créent en aucun cas pour l'administration régionale d'obligation de procéder à la conclusion des contrats et n'ouvrent pas pour les participants à la procédure de droits à l'attribution de mandats par l'administration régionale.

L'administration régionale se réserve le droit de suspendre, de modifier ou d'annuler la procédure comparative et/ou de ne pas procéder à la conclusion des contrats, et ce à tout moment et



**ENPI  
CBCMED**  
CROSS-BORDER COOPERATION  
IN THE MEDITERRANEAN



Programme funded by the  
**EUROPEAN UNION**



**REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA**

PRESIDENZA

Autorité de Gestion Commune du Programme I EVP CT Bassin Maritime Méditerranée  
Unité de gestion opérationnelle

indépendamment de l'état d'avancement de la procédure, sans que les personnes intéressées ne puissent manifester à l'égard de l'administration de droit à compensation ou réparation.

## **Art. 2 Prestations requises**

Les prestations requises devront soutenir les activités institutionnelles de la Région Autonome de la Sardaigne dans ses fonctions d'Autorité de Gestion Commune du Programme I EVP CT Bassin Maritime Méditerranée, notamment:

- L'expert dans les activités de communication et de rédaction/révision de textes en arabe (arabe langue maternelle) devra être en mesure de s'occuper de la rédaction et révision en arabe des documents du Programme;
- L'expert dans les activités de communication et de rédaction/révision de textes en anglais (anglais langue maternelle) devra être en mesure de s'occuper de la rédaction et révision en anglais des documents du Programme.

Les rapports de collaboration coordonnée et continue, qui seront instaurés sur la base des listes constituées dans le cadre du présent avis, feront l'objet d'un contrat avec les personnes intéressées, contrat qui définira l'objet de la collaboration, sa durée, le lieu de travail et tout autre aspect de nature juridique, économique, fiscal et lié au régime de retraite. Le contrat précisera également que les prestations fournies par le collaborateur, de nature strictement personnelle, n'induisent en aucun cas d'obligation d'exclusivité et de lien de subordination de la part du collaborateur à l'égard de l'Administration régionale. Le collaborateur devra cependant tenir compte des instructions et directives fournies par le directeur compétent de l'Autorité de Gestion Commune, auquel il devra communiquer périodiquement les résultats de son activité, en raison d'une nécessaire coordination des prestations réalisées avec les objectifs poursuivis.

L'attribution d'un contrat ne crée pas de rapport de travail public avec la Région Autonome de la Sardaigne.

## **Art. 3 Rémunération**

La rémunération brute, incluant les taxes fiscales et la cotisation retraite à la charge du collaborateur, est fixée à 48.000 euros maximum par an pour les profils 1 et 2. Ces montants seront réduits proportionnellement pour des contrats d'une durée inférieure à un an.



**ENPI  
CBCMED**  
CROSS-BORDER COOPERATION  
IN THE MEDITERRANEAN



Programme funded by the  
**EUROPEAN UNION**



**REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA**

PRESIDENZA

Autorité de Gestion Commune du Programme IEVP CT Bassin Maritime Méditerranée  
Unité de gestion opérationnelle

Les frais encourus dans le cadre de l'exercice des fonctions et dûment justifiés seront remboursés dans les limites fixées pour les fonctionnaires de l'Administration régionale appartenant à la catégorie D.

Le lieu d'affectation est Cagliari, avec des éventuels déplacements dans la zone de coopération sur communication du Directeur compétent. Le contrat collaboration coordonnée et continue précisera la nature et modalités d'exécution des fonctions conférées. Le paiement de la rémunération prévue dans le contrat sera effectué de façon mensuelle sur présentation d'un rapport contenant la description des activités réalisées et des objectifs atteints.

#### **Art. 4 Conditions pour la présentation des candidatures**

Les personnes satisfaisantes aux critères suivants à la date d'échéance du présent avis peuvent présenter leur candidature:

- a) être citoyen(ne) d'un État membre de la Communauté, d'un pays bénéficiaire du Règlement CE n. 1638/2006 arrêtant des dispositions générales instituant un instrument européen de voisinage et de partenariat, d'un pays bénéficiaire d'une assistance dans le cadre d'un instrument de préadhésion établi par le règlement (CE) no 1085/2006 du Conseil du 17 juillet 2006 établissant un instrument d'aide de préadhésion (IAP) (4), ou d'un État membre de l'EEE;
- b) jouir des droits civiques et politiques;
- c) ne pas avoir subi de condamnations pénales et ne pas avoir d'actions pénales en cours;
- d) ne jamais avoir été destitué(e) ni licencié(e) d'un emploi auprès d'une administration publique, ne jamais avoir été déclaré(e) démissionnaire d'office d'un emploi auprès de l'administration publique pour avoir obtenu ce poste au moyen de pièces fausses ou entachées d'irrégularités absolues;
- e) connaître et accepter toutes les conditions contenues dans le présent avis;
- f) remplir les critères d'admission correspondants au profil pour lequel la candidature est présentée:

##### **1. Expert dans les activités de communication et de rédaction/révision de textes en arabe**

- Maîtrise universitaire ou diplôme équivalent;
- Arabe langue maternelle;



**ENPI  
CBCMED**  
CROSS-BORDER COOPERATION  
IN THE MEDITERRANEAN



Programme funded by the  
**EUROPEAN UNION**



**REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA**

PRESIDENZA

Autorité de Gestion Commune du Programme IEVP CT Bassin Maritime Méditerranée  
Unité de gestion opérationnelle

- Connaissance de l'anglais correspondante au niveau C1 du Cadre européen de référence pour les langues<sup>1</sup> ou équivalent;
  - Expérience de travail ou professionnelle d'au moins deux ans - pour le compte d'administrations publiques et/ou d'organismes publics ou privés spécialisés en activités de nature internationale - dans le cadre d'activités d'information et de communication institutionnelle et de rédaction ou révision de textes en arabe ou en anglais;
  - Connaissances informatiques.
- 2. Expert dans les activités de communication et de rédaction/révision de textes en anglais**
- Maîtrise universitaire ou diplôme équivalent;
  - Anglais langue maternelle;
  - Connaissance du français correspondante au niveau C1 du Cadre européen de référence pour les langues<sup>2</sup> ou équivalent;
  - Expérience de travail ou professionnelle d'au moins deux ans - pour le compte d'administrations publiques et/ou d'organismes publics ou privés spécialisés en activités de nature internationale - dans le cadre d'activités d'information et de communication institutionnelle et de rédaction ou révision de textes en anglais ou en français;
  - Connaissances informatiques.

Sont considérées comme activités d'information et de communication institutionnelle celles visant à fournir des informations destinées aux médias, aux citoyens, aux collectivités et autres organismes ainsi que la communication interne au sein de chaque organisme.

Les candidats ne possédant pas les critères mentionnés ci-dessus seront exclus de la sélection.

### **Art. 5 Modalités de formation des listes d'aptitude: profils et critères de sélection**

Une commission désignée par le Directeur de l'Unité de Gestion Opérationnelle de l'AGC sera chargée d'établir les listes d'aptitude (une pour chaque profil) sur la base de l'examen des

---

<sup>1</sup> Voir la grille d'autoévaluation sur: <http://europass.cedefop.europa.eu/LanguageSelfAssessmentGrid/fr>.

<sup>2</sup> Voir la grille d'autoévaluation sur: <http://europass.cedefop.europa.eu/LanguageSelfAssessmentGrid/fr>.



**ENPI  
CBCMED**  
CROSS-BORDER COOPERATION  
IN THE MEDITERRANEAN



Programme funded by the  
**EUROPEAN UNION**



**REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA**

PRESIDENZA

Autorité de Gestion Commune du Programme IEVP CT Bassin Maritime Méditerranée  
Unité de gestion opérationnelle

documents de candidature - en appliquant les critères et points indiqués ci-dessous - et par la suite d'un entretien.

La commission vérifiera tout d'abord la **régularité formelle** des candidatures présentées et exclura les candidats ne remplissant pas les conditions d'admission prévues par l'article 4 du présent avis. Elle procédera ensuite à l'**analyse des qualifications** pour établir un classement par ordre décroissant des candidatures, sur la base des scores prévus ci-dessous, en attribuant 18 points maximum pour chaque profil.

<b>CRITERES POUR L'EXAMEN DES QUALIFICATIONS</b>	<b>POINTS</b>
<b>Profil 1. Expert dans les activités de communication et de rédaction/révision de textes en arabe</b>	<b>Maximum 18 points</b>
Expérience de travail ou professionnelle dans des activités d'information et de communication institutionnelle et de rédaction ou révision de textes en arabe ou en anglais pour des administrations publiques et/ou d'organismes publics ou privés spécialisés en activités de nature internationale dans le cadre de programmes/projets de coopération transnationale et/ou transfrontalière	2 points pour chaque année d'expérience (ou 1 point pour chaque fraction égale ou supérieure à six mois) jusqu'à un maximum de 6 points
Expérience de travail ou professionnelle dans la rédaction de contenus pour des sites internet multilinguistiques dédiés à des programmes de coopération transnationale et/ou transfrontalière	2 points pour chaque année d'expérience (ou 1 point pour chaque fraction égale ou supérieure à six mois) jusqu'à un maximum de 6 points
Expérience dans les phases de programmation relatives à des programmes de coopération transnationale et/ou transfrontalière	1 point pour chaque année d'expérience (ou 0,50 point pour chaque fraction égale ou supérieure à six mois) jusqu'à un maximum de 3 points
Master universitaire dans le domaine des relations internationales et/ou dans le domaine communautaire	1 point pour chaque master jusqu'à un maximum de 2 points
Connaissance de la langue italienne	0,5 point: niveau intermédiaire 1 point: niveau avancé ou supérieur
<b>Profil 2. Expert dans les activités de communication et de rédaction/révision de textes en anglais</b>	<b>Maximum 18 points</b>
Expérience de travail ou professionnelle dans des activités	2 points pour chaque année



**ENPI  
CBCMED**  
CROSS-BORDER COOPERATION  
IN THE MEDITERRANEAN



Programme funded by the  
**EUROPEAN UNION**



**REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA**

PRESIDENZA

Autorité de Gestion Commune du Programme IEVP CT Bassin Maritime Méditerranée  
Unité de gestion opérationnelle

d'information et de communication institutionnelle et de rédaction ou révision de textes en anglais ou en français pour des administrations publiques et/ou d'organismes publics ou privés spécialisés en activités de nature internationale dans le cadre de programmes/projets de coopération transnationale et/ou transfrontalière	d'expérience (ou 1 point pour chaque fraction égale ou supérieure à six mois) jusqu'à un maximum de 6 points
Expérience de travail ou professionnelle dans la rédaction de contenus pour des sites internet multilinguistiques dédiés à des programmes de coopération transnationale et/ou transfrontalière	2 points pour chaque année d'expérience (ou 1 point pour chaque fraction égale ou supérieure à six mois) jusqu'à un maximum de 6 points
Expérience dans les phases de programmation relatives à des programmes de coopération transnationale et/ou transfrontalière	1 point pour chaque année d'expérience (ou 0,50 point pour chaque fraction égale ou supérieure à six mois) jusqu'à un maximum de 3 points
Master universitaire dans le domaine des relations internationales et/ou dans le domaine communautaire	1 point pour chaque master jusqu'à un maximum de 2 points
Connaissance de la langue italienne	0,5 point: niveau intermédiaire 1 point: niveau avancé ou supérieur

Seuls les candidats remplissant les conditions énumérées à l'article 4 et ayant obtenu un score égal ou supérieur à 8 points dans l'évaluation des qualifications seront convoqués pour un entretien. L'entretien portera sur les déclarations et expériences contenues dans les documents de candidature et comportera l'attribution de 12 points maximum sur la base des critères suivants:

<b>CRITERES POUR L'EVALUATION DE L'ENTRETIEN</b>	<b>POINTS (maximum)</b>
Degré de clarté et de précision de l'exposé dans la langue maternelle	4 maximum
Degré de clarté et de précision de l'exposé dans la deuxième langue	3 maximum
Connaissance des stratégies et instruments de communication institutionnelle	5 maximum

Les listes finales seront constituées sur la base du total des scores obtenus lors des deux phases d'évaluation (qualifications et entretien), jusqu'à un maximum de 30 points. Seuls les candidats qui ont participé à l'entretien seront insérés dans les listes finales.

A parité de points obtenus, priorité sera donnée au candidat le plus jeune.



**ENPI  
CBCMED**  
CROSS-BORDER COOPERATION  
IN THE MEDITERRANEAN



Programme funded by the  
**EUROPEAN UNION**



**REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA**

PRESIDENZA

Autorité de Gestion Commune du Programme IEVP CT Bassin Maritime Méditerranée  
Unité de gestion opérationnelle

Les listes finales d'aptitude seront approuvées par détermination du Directeur de l'Unité de Gestion Opérationnelle de l'AGC. Elles entreront en vigueur immédiatement et seront publiées sur le site internet de la Région Autonome de la Sardaigne ([www.regione.sardegna.it](http://www.regione.sardegna.it)) dans la rubrique « Servizi al cittadino – Concorsi e selezioni » ainsi que sur le site du Programme ([www.enpicbmed.eu](http://www.enpicbmed.eu)).

Sur demande, avant la signature des contrats, les participants devront être en mesure de fournir les pièces justificatives attestant les activités déclarées dans la candidature. L'AGC est libre de ne pas signer les rapports de collaboration avec les participants n'étant pas en mesure de justifier les déclarations contenues dans la candidature.

#### **Art. 6 Modalités de présentation des candidatures et date limite**

Les candidatures devront être présentées en anglais ou en français en remplissant la demande de participation (annexe A\_EN ou annexe A\_FR) joint au présent avis, disponible sur les sites [www.regione.sardegna.it/servizi/cittadino/concorsi](http://www.regione.sardegna.it/servizi/cittadino/concorsi) et [www.enpicbmed.eu](http://www.enpicbmed.eu).

Les demandes devront être envoyées, sous peine d'exclusion, au plus tard le **27 mai 2011** par lettre recommandée avec accusé de réception ou service de courrier express ou remises en mains propres (de 8 heures à 14 heures du lundi au vendredi, jours fériés exclus) **dans une enveloppe fermée** portant nom et prénom de l'expéditeur ainsi que la mention « NE PAS OUVRIR - IEVP CT Bassin Maritime Méditerranée 2007-2013 – Procédure comparative publique pour le profil n° \_\_\_\_ » (indiquer le numéro du profil pour lequel la candidature est présentée), à l'adresse suivante:

**REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA - PRESIDENZA  
AUTORITA' DI GESTIONE COMUNE DEL PROGRAMMA  
"ENPI CBC BACINO DEL MEDITERRANEO 2007-2013"  
VIA BACAREDDA 184,  
09127 CAGLIARI - ITALIE**

Les demandes envoyées (le cachet de la poste fait foi) ou remises en mains propres après la date limite susmentionnée ne seront pas prises en considération.



PRESIDENZA

Autorité de Gestion Commune du Programme IEVP CT Bassin Maritime Méditerranée  
Unité de gestion opérationnelle

En tous cas, sous peine d'exclusion, les candidatures envoyées correctement au plus tard le 27 mai 2011 **devront parvenir à l'AGC** au plus tard **15 jours civils après la date limite d'envoi** mentionnée ci-dessus.

L'AGC ne peut en aucun cas être tenue responsable des éventuels retards de livraison ou pertes de candidatures. Il incombe donc aux seuls candidats de s'assurer du respect de la date limite de réception mentionnée ci-dessus.

La demande de participation devra être signée en original sous peine d'exclusion. La signature n'est pas sujette à authentification.

Les documents suivants doivent être joints à la demande de participation sous peine d'exclusion:

1. CV en anglais ou en français, daté et signé (rédigé selon le modèle européen disponible en pièce jointe, annexe B\_EN ou annexe B\_FR) précisant l'expérience acquise dans le secteur pour lequel la candidature est présentée ainsi que la formation suivie;
2. photocopie non authentique de la pièce d'identité;
3. une lettre de présentation, dument datée et signée, décrivant de manière synthétique (une page au maximum en français ou en anglais) l'expérience et les qualifications requises à l'article 4 et à l'article 5 du présent avis.

Les déclarations contenues dans la candidature sont sujettes à contrôle, comme prévu par le D.P.R. 445/2000 et successives modifications et intégrations. En plus des sanctions pénales prévues par l'article 76 du D.P.R. n. 445/2000 dans le cas de déclarations mensongères, si des contrôles révèlent la non-véridicité du contenu des déclarations, la personne intéressée perdra les bénéfices éventuellement acquis.

Le non-respect des modalités de présentation des candidatures contenues dans le présent article constitue un motif d'exclusion.

### **Art. 7 Traitement des données à caractère personnel**

Conformément au D.Lgs 196/2003, les données soumises dans le cadre du présent avis seront collectées et utilisées uniquement pour la procédure de sélection ainsi que pour la gestion des éventuels rapports de collaboration coordonnée et continue constitués sur la base des résultats du présent avis. La transmission des données personnelles est obligatoire aux fins de l'évaluation comparative, sous peine d'exclusion de la sélection.



**ENPI  
CBCMED**  
CROSS-BORDER COOPERATION  
IN THE MEDITERRANEAN



Programme funded by the  
**EUROPEAN UNION**



**REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA**

PRESIDENZA

Autorité de Gestion Commune du Programme IEVP CT Bassin Maritime Méditerranée  
Unité de gestion opérationnelle

### **Art. 8 Publication de l'avis et des résultats de la sélection**

Le présent avis, rédigé en italien, anglais et français, est publié sur le site internet officiel du Programme [www.enpicbcmmed.eu](http://www.enpicbcmmed.eu) (uniquement en anglais et en français) et sur celui de la Région Autonome de la Sardaigne [www.regione.sardegna.it](http://www.regione.sardegna.it), rubrique « Servizi al cittadino – Concorsi e selezioni » (en italien, anglais et français). Les résultats de la procédure seront publiés sur ces deux sites internet. En cas de différences entre les trois versions du présent avis, seule la version italienne fait foi.

### **Art. 9 Dispositions diverses et finales**

L'AGC se réserve le droit de modifier, proroger, suspendre ou annuler tout ou partie du présent avis. La participation à la procédure de sélection comporte l'acceptation implicite et inconditionnelle des dispositions de cet avis.

Pour toutes informations ou précisions, les personnes intéressées sont priées de contacter l'AGC par téléphone +39 070 606 2079 / 5428 ou par e-mail [enpi.management@regione.sardegna.it](mailto:enpi.management@regione.sardegna.it).

**Le Chef d'Unité**

Anna Paola Mura